

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 3 juillet 2017

DELIBERATION n°2017-28

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 juillet 2017 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 23 juin 2017.

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université,

Point de l'ordre du jour :

1.1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 3 avril 2017.

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 3 avril 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	31
Abstentions :	0
Votes exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	

Pièce jointe :

- Compte rendu du conseil d'administration du 3 avril 2017.

Fait à Tours, le **05 JUIL. 2017**
Le Président,

Philippe Vendrix



Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : **07 JUIL. 2017**

Transmise au recteur le : **07 JUIL. 2017**

Direction des affaires juridiques

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 3 avril 2017**

Membres présents

M. Philippe Vendrix, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Catherine Belzung ; Mme Anne Duittoz ; M. Emmanuel Néron ; Mme Claude Ophèle ; M. Philippe Prevost ; Mme Pascale Reverdiau ; M. Philippe Roingeard ; M. Stéphane Servais ;
Mme Christelle Dutilleul ; M. Jean Fabbri ; Mme Mathilde Gralepois ; M. Benjamin Lavergne ; M. Kilian Raschel ;
M. Clovis Tauber ;
M. Pascal Meichel ; Mme Emily Rosenfeld ; Mme Juliette Rousseau ; M. Emmanuel Thibault ; Mme Dominique Vaillant ; M. Benoit Wolf ;
M. Hamza Braïja ; M. Bastien Collinot ; M. Jordan Challier ;
Mme Anne Besnier ; Mme Catherine Beaumont ; Mme Catherine de Colbert ; M. Emmanuel Hervé.

Ont donné procuration

M. David Fiala à M. Alexandre Chas et à M. Philippe Roingeard ;
En cours de séance, Mme Claude Ophèle à Mme Catherine Belzung ; Mme Anne Besnier à Mme Catherine Beaumont ; M. Emmanuel Hervé et Mme Catherine de Colbert à M. Philippe Vendrix.

Excusés

M. Jean-Gérard Paumier et M. Stéphane Lambert.

Participaient à titre consultatif

Mme Corinne Manson, vice-présidente du conseil d'administration chargée des moyens ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président chargé de la recherche et des études doctorales ; Mme Cécile Goï, vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et tout au long de la vie ; M. Eric-Alain Zoukoua, vice-président chargé des finances ; M. Alain Botton, directeur général des services ; Mme Nicole Bodet-Cassereau, agent comptable ; M. Jérôme Barrère, directeur des affaires juridiques ; M. Christophe Chasseguet, directeur de cabinet du président ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Alexis Chommeloux, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Patrice Diot, directeur de l'UFR Médecine ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Benoist Pierre, directeur du Centre d'études supérieures de la Renaissance ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines ; M. Bruno Boissavit, directeur du service commun de documentation.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 27 février 2017

Le compte rendu est approuvé par la délibération n°2017-13 (unanimité).

2. Informations générales

2.1. Direction du CFA des universités Centre-Val-de-Loire

Martin Oudin, maître de conférences en droit privé à l'Université de Tours (UFR de droit, économie et sciences sociales) a été élu directeur du CFA des universités Centre-Val-de-Loire par le conseil d'administration du CFA, le 30 mars 2017.

2.2. Dévolution immobilière

Le Président de l'Université a signé le 24 mars 2017 le protocole de dévolution avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère de l'économie et des finances (direction de l'immobilier de l'Etat). Ce protocole a pour but d'organiser le transfert de la propriété des biens immobiliers à l'Université. Afin d'organiser ce transfert, sont créés un comité de pilotage et un comité opérationnel avec les services de l'Etat.

2.3. Constitution de groupes de travail

Trois groupes de travail vont être constitués :

- un premier groupe piloté par Martin Oudin sur la formation en apprentissage ;
- un second groupe piloté par Sébastien Pesce sur la formation continue ;
- un troisième groupe piloté par Elisabeth Huguet sur les enseignants et enseignants-chercheurs.

Les thèmes précis de travail de ces groupes sont en cours de définition.

2.4. Plan vert

Une réunion se tiendra le 27 avril 2017 sur le plan vert. Cette réunion vise à définir la méthode pour l'élaboration d'un plan de développement durable à l'Université, sur la base des actions engagées ces dernières années par la mission développement durable animée par Mathilde Galepois et sur la base du référentiel élaboré par la Ministère.

2.5. COMUE

Le projet de statuts de la COMUE Centre-Val-de-Loire, élaboré en concertation avec les autres établissements membres, et tenant compte des remarques du groupe de travail du conseil d'administration, a été adressé au Ministère pour examen.

Le calendrier suggéré par le Ministère est le suivant :

- vote dans les conseils en juin ;
- CNESER en juillet ;
- décret de création en septembre.

M. Jean Fabbri regrette la précipitation apportée à cette question alors que même le Ministère s'interroge sur les modalités issues de la loi de 2013 et que des changements politiques sont prévisibles.

Il est aussi précisé qu'une réflexion est engagée entre les différents acteurs pour une redéfinition du périmètre de la SATT Grand centre.

2.6. Restitution du groupe de travail sur la communication vers les entreprises

Catherine de Colbert, animatrice du groupe de travail, présente les résultats des travaux du groupe de travail.

3. Affaires financières

3.1. Approbation du rapport de gestion 2016

M. Eric-Alain Zoukous, vice-président en charge des finances, présente le rapport de gestion 2016. Il s'agit d'un document réglementaire qui constitue le volet « ordonnateur » après la présentation du compte financier par l'agent comptable.

Le rapport de gestion a pour objectif d'apprécier, d'une part, les écarts éventuels entre les prévisions et les réalisations (taux d'exécution), et, d'autre part, la soutenabilité financière de l'Université (solvabilité).

Le rapport est présenté à partir d'un diaporama basé sur un document précédemment adressé aux membres du conseil.

M. Jean Fabbri signale des différences entre les documents envoyés et ceux projetés ; il regrette aussi que nombre de questions budgétaires restent sans réponse.

Le rapport de gestion 2016 est approuvé par la délibération n°2017-13 (unanimité et 4 absentions).

3.2. Approbation des propositions de la commission des moyens du 24 mars 2017

La commission des moyens du 24 mars 2017 a examiné et a adopté différents tarifs concernant les diplômes de formation continue de l'Université (IUT compris) et des tarifs de rémunération de certains jurys de concours (UFR Médecine).

Les propositions de la commission des moyens du 24 mars 2017 sont approuvées par la délibération n°2017-15 (unanimité).

4. Ressources humaines

4.1. Modification du règlement relatif aux commissions scientifiques disciplinaires paritaires (CSDP)

Il est proposé deux modifications : la possibilité d'élire un vice-président de la CSDP afin de suppléer l'absence éventuelle du président et l'insertion d'une règle de quorum.

Les modifications du règlement des CSDP sont approuvées par la délibération n°2017-16 (unanimité).

4.2. Modification du règlement relatif à la commission d'aide sociale et désignation de deux représentants enseignants ou enseignants-chercheurs

Le règlement prévoyait que les deux représentants des enseignants ou enseignants chercheurs à la commission d'aide sociale devaient être élus par le conseil d'administration « en son sein ». Il est proposé de supprimer cette obligation.

Il est décidé de reporter la désignation des représentants et de mettre en place un appel à candidature.

La modification du règlement de la commission d'aide sociale est approuvée par la délibération n°2017-17 (unanimité).

4.3. Approbation du régime indemnitaire (RIFSEEP) pour les corps des infirmiers et assistants de services sociaux

Les arrêtés du 18 décembre 2015 et du 10 août 2016 ont prévu l'application du RIFSEEP aux corps des assistants de service social et infirmiers. Il convient de classer les emplois d'assistant de service social et d'infirmier dans les groupes correspondants et de fixer le montant des indemnités.

Le régime indemnitaire (RIFSEEP) pour les corps des infirmiers et assistants de services sociaux est approuvé par la délibération n°2017-18 (26 voix pour et 4 contre).

5. Affaires générales, juridiques et statutaires

5.1. Adoption du schéma directeur pluriannuel en matière de handicap

Conformément à l'article L. 712-3 du code de l'éducation, le conseil d'administration, sur proposition du conseil académique et après avis du comité technique, doit adopter le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap.

Le schéma est présenté par Mme Concetta Pennuto, chargée de mission égalité, diversité et handicap.

Le schéma se décline au quatre parties : favoriser l'accessibilité, actions en faveur des étudiants, actions en faveur des personnels et sensibilisation et communication.

Le schéma directeur pluriannuel en matière de handicap est approuvé par la délibération n°2017-19 (unanimité).

5.2. Approbation des procédures relatives au harcèlement

Un dispositif afin de prévenir et de lutter contre le harcèlement avait été établi par le conseil d'administration lors de sa séance du 14 décembre 2015. Afin d'améliorer et de simplifier le dispositif, il est proposé d'adopter deux nouvelles procédures destinées à traiter les cas de harcèlement, l'une relative aux étudiants, l'autre relative aux personnels.

Il est proposé de reporter le vote sur la procédure harcèlement relative aux personnels et d'adopter celle relative aux étudiant sous réserves de quelques modifications mineures.

La procédure harcèlement relative aux étudiants est approuvée par la délibération n°2017-20 (unanimité).

5.3. Délégation de pouvoir au Président afin de signer des marchés supérieurs à 500 000 €

La délégation de pouvoir accordée au Président de l'Université (délibération n°2016-74) pour signer les accords et les conventions est plafonnée à 500 000 €. La signature de marchés publics supérieurs à ce montant doit faire l'objet d'une délégation de pouvoir au président de l'université. La signature du président pour les marchés visés par la présente délibération leur confère un caractère exécutoire.

Les marchés concernés sont les suivants :

- maintenance et travaux sur les ascenseurs, monte-charges et monte-handicapés (625 000€ sur 5 ans) ;
- nettoyage des locaux et vitrerie (3,75M€ sur 3 ans et 8 mois) ;
- accord cadre pour l'acquisition de matériel informatique (4M€) sur 4 ans) ;
- fourniture de périodiques français et étrangers (1,6 M€ sur 4 ans) ;
- acquisition d'équipements scientifiques (CERTEM+ : 518 750€ ; PPF ASB : 907 000€).

La délégation de pouvoir au Président est approuvée par la délibération n°2018-21 (unanimité).

5.4. Approbation d'une convention internationale

L'université (EPU) souhaite signer une convention, avec l'université du Québec à Chicoutimi, d'application de la convention interuniversitaire définissant les modalités de la formation de double diplomation d'un étudiant de l'EPU inscrit au programme de maîtrise en informatique – volet professionnel – concentration jeu vidéo.

La convention est approuvée par la délibération n°2017-22 (unanimité).

6. Recherche, études doctorales et valorisation

6.1. Compte rendu de la commission de la recherche du 21 janvier 2017

M. Emmanuel Lesigne, vice-président chargé de la recherche et des études doctorales, présente les différents points qui ont été examinés par la commission de la recherche du 21 janvier 2017.

7. Etudes et vie de l'étudiant

7.1. Approbation des propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 2 mars 2017

La CFVU du 2 mars 2017 a évoqué différents points nécessitant une approbation par le conseil d'administration :

- Création et renouvellement de diplômes d'université (DU) et de diplômes interuniversitaires (DIU) ;
- Calendrier universitaire 2017-2018 (précision : pas de contrôle continu ni d'examen le samedi 23 décembre 2017) ;
- Eléments de la procédure VAE ;
- Convention relative au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique et à la reconnaissance du grade de licence ;
- Adhésion au GIP UNF3S (université numérique francophone des sciences de la santé et du sport) et autorisation du président de l'université pour signer la convention constitutive.

Les propositions de la CFVU du 2 mars 2017 sont approuvées par la délibération n°2017-23 (unanimité).

7.3. Compte rendu de la séance du 2 mars 2017 de la commission de la formation et de la vie universitaire

Mme Cécile Goï, vice-présidente chargée de la formation initiale et continue, présente les points examinés lors des deux séances de la CFVU n'appelant pas de vote du conseil d'administration.

8. Questions diverses

8.1. Le président informe le conseil de la « Marche pour la science » qui est organisée le samedi 22 avril 2017. Cette marche a obtenu le soutien de la CPU. Une information sera adressée à l'ensemble de la communauté universitaire.

8.2. Mme Dominique Vaillant souhaite informer le conseil de l'impossibilité pour les antennes financières d'éditer, à partir de SIFAC, des estimations des autorisations d'engagement (AE). Il est ainsi difficile de suivre l'exécution du budget. M. Eric-Alain Zoukoua va étudier la question, technique, avec les services afin d'apporter une réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Délibérations et décisions)

A Tours, le 23 juin 2017

Le Président,
Philippe Vendrix